

Conseil municipal du 9 décembre 2013

--- Date de la convocation : 02 décembre 2013

Membres présents : MMes & MM. **AVINENS René, CESARINI Nathalie, ROBERT Frédéric, DELMAERE Christian, GASSEND David, TURCAN Nicole, VERNET Patrice, LATIL Emile, WALLON Muriel, POURPRE Didier et CHAIX François.**

4 Absent(s) excusé(s) : **DUPOYET Isabelle, CESARINI Florence, CARON Nathalie et VELLAR Morgan.**

Pouvoir(s) : **CESARINI Florence à CESARINI Nathalie**

Secrétaire de séance : Frédéric ROBERT

--- Approbation du compte-rendu de la séance du 28 novembre 2013 à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

1) – PARC PHOTOVOLTAIQUE – Délibération à reprendre

Le maire précise aux membres du conseil municipal qu'en sa qualité d'élu indirectement intéressé au projet, il laisse le soin à Madame Nathalie CESARINI, 1^{ère} adjointe, de présenter ce sujet.

Messieurs AVINENS René et DELMAERE Christian, élus indirectement intéressés, sortent de la salle et ne prennent part ni au débat ni au vote.

--- Madame la 1^{ère} adjointe informe les membres du conseil municipal que la délibération n°48/2013 du 03 octobre 2013 doit être annulée et reprise.

--- Elle rappelle à l'assemblée délibérante la délibération n°31/2013 du 09 avril 2013 concernant la promesse de bail à intervenir avec la société EOLE RES pour la création d'une centrale solaire et apporte les précisions suivantes :

- L'article 8 de la promesse de bail et l'article 9 du projet de bail emphytéotique ont été amendés pour tenir compte des observations du conseil municipal
- La parcelle ZA n°451 a été rajoutée

----Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ANNULE** la délibération n°48/2013 du 03 octobre 2013.
- **APPROUVE** les modifications apportées à la promesse de bail.
- **AUTORISE** la Première Adjointe à signer le nouveau projet de promesse de bail tel qu'annexé à la présente.
- **AUTORISE** la Première Adjointe à signer le bail emphytéotique à intervenir à l'issue, tel que le projet est annexé à la présente.

2) –Syndicat mixte d'énergie et de réseaux de télécommunication de la région de Sisteron/Volonne. Modification statutaire

---- Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le changement de dénomination du Syndicat Mixte d'Electrification de la Région de SISTERON VOLONNE au 1^o janvier 2013 suite au transfert de la maîtrise d'ouvrage des travaux d'électrification rurale à la Fédération des Collectivités Electrifiées. Il est devenu le SYNDICAT MIXTE D'ENERGIE ET DE RESEAUX DE TELECOMMUNICATIONS DE LA REGION DE SISTERON-VOLONNE (SMERT) créé par arrêté préfectoral 2013-284 du 20 février 2013 et ce pour une durée d'un an.

Aujourd'hui le Syndicat garde comme seules compétences : les travaux d'éclairage public et des réseaux de télécommunications, et souhaite pérenniser son existence en conservant les communes adhérentes :AUBIGNOSC, CHATEAU-ARNOUX-SAINT AUBAN, ENTREPIERRES, MISON, PEIPIN, SALIGNAC, SISTERON, SOURRIBES, VALERNES, VAUMEILH, VOLONNE et LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LURE VANCON DURANCE.

--- Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette modification des statuts du SYNDICAT MIXTE DU SISTERONNAIS- MOYENNE DURANCE D'ENERGIE ET DES RESEAUX D'ECLAIRAGE PUBLIC ET DE TELECOMUNICATIONS à compter du 1° janvier 2014

--- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Energie et de Réseaux de Télécommunications de la région de SISTERON VOLONNE et lui confère les compétences en matière d'investissement des réseaux de télécommunications et d'éclairage public et une compétence optionnelle d'entretien des réseaux d'éclairage public.

- **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

3) – Décisions du maire prises dans le cadre des délégations du conseil municipal

- ❖ Signature d'une Déclaration d'Intention d'aliéner (DIA) – Non utilisation du Droit de Préemption.

4) - Questions diverses

1. Courrier EDF.

Dans le cadre de l'aménagement de la chute hydroélectrique de Salignac, EDF effectue des travaux et souhaite élargir la voie communale n°4.

EDF souhaite acquérir en vue de cet élargissement une bande de 5 m de largeur sur les parcelles longeant la route communale vers la Durance.

La commune étant propriétaire de la ZA N°183, EDF demande à la commune sa position sur cette acquisition.

Un accord de principe est donné. Une délibération définissant les modalités de cette cession interviendra ultérieurement.

2. Une administrée du Forest a demandé à utiliser l'ancien réseau d'eau potable et l'ancien bassin du Gravas à des fins professionnelles. L'ancien réseau est forcément vétuste et son état actuel n'est absolument pas connu. L'utilisation d'un bien de ce type nécessite l'approfondissement de la réglementation.

3. Association de suivi des Communes traversées par des installations de pétrochimie. Un courrier a été reçu en mairie le 12 novembre 2013 au sujet du communiqué de presse suivant :

« ...Communiqué de presse de Karine Berger, députée des Hautes-Alpes...

A la demande des communes du Buëch traversées par le Pipeline de transport de produit chimique, Karine Berger a déposé un amendement prévoyant la taxation de cette canalisation au même titre que celles d'hydrocarbure ou de gaz. En effet, il n'est pas normal que les collectivités locales n'aient pas les mêmes avantages alors qu'elles sont soumises aux mêmes contraintes.

Après avoir été refusées une première fois lors de la discussion de la loi de finances 2013, la commission des finances vient de l'adopter lors de l'examen du projet de loi de finance 2014. Il sera soumis à l'examen de l'ensemble des députés le 14.11.2013. Cette première étape indispensable mais non suffisante est de bonne augure pour l'adoption définitive de cet amendement..... »

Affaire à suivre.

La séance est levée à 19h30.
Le maire – René AVINENS